

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-02

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret en Conseil d'État portant diverses modifications propres au régime des garanties publiques pour les opérations concourant au développement du commerce extérieur de la France (article 8 uniquement) ;

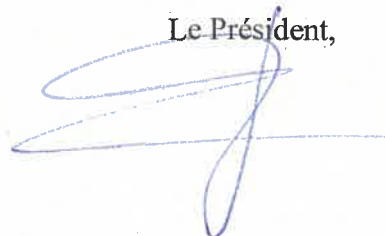
En ayant délibéré lors de sa séance du 19 janvier 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 19 janvier 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER